

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit:
Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010
- Code du produit:
13367
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture
- Utilisations déconseillées
Toutes les autres utilisations.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Karl Bubenhofer AG
Hirschenstrasse 26
CH-9201 Gossau SG
Téléphone: +41 (0)71/387 41 41, Télécopie: +41 (0)71/387 41 51
Service assurant les renseignements (heures de bureau):
Direction du Développement, Dr. Wolfgang Reisser
Téléphone: +41 (0)71/387 41 35, Télécopie: +41 (0)71/387 43 04
E-mail: reisser.wolfgang@kabe-farben.ch
Urgence en cas d'empoisonnement:
Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66
- Distributeur Allemagne:
KABE Pulverlack Deutschland GmbH
Sofienstrasse 36
D-76676 Graben-Neudorf
Téléphone: +49 (0)7255 99-161, Télécopie: +49(0)7255 99-163
(heures de bureau)
Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- Distributeur Autriche :
KABE-Farben GmbH
Langeasse 31
A-6850 Dornbirn
Téléphone (heures de bureau): +43(0)5572-21568
Télécopie: +43(0)5572-20946
Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- Vente Pologne:
Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Slaska 88
40-742 Katowice
tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66 (heures de bureau),
proszkowie@farbykabe.pl
Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- * Suisse: Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66 ou 145
(seulement en Suisse)
- * Allemagne: Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- * Autriche: Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- * Pologne: Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900

02 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Aérosol 1 - H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogramme de danger
- Pictogrammes de danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31Numéro de version: 1609710
Révision : 21.09.2017
Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 1)



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement
Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétate d'éthyle / acétone
- Mentions de danger
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression:
peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
Le produit sec, finement réparti (par exemple, sur un chiffon à nettoyer ou sur le tapis filtrant d'une cabine de peinture au pistolet), a une tendance à l'inflammation spontanée au bout de quelques heures. Retirer les matériaux contaminés du poste de travail et les stocker dans un endroit sûr, dans des conteneurs appropriés (par exemple, des conteneurs métalliques munis de couvercles à fermeture hermétique automatique), jusqu'à leur élimination.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

03 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Composants dangereux:

No CAS		%
115-10-6	oxyde de diméthyle Numéro CE: 204-065-8 N° d'enregistrement : 01-2119472128-37 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. ⚠ Flam. Gas 1 - H220; ⚠ Press. Gas C - H280	25 - <50
67-64-1	acétone Numéro CE: 200-662-2 N° d'enregistrement : 01-2119471330-49 ⚠ Flam. Liq. 2 - H225; ⚠ Eye Irrit. 2 - H319-EUH066, STOT SE 3 - H336	12,5 - <25
141-78-6	acétate d'éthyle Numéro CE: 205-500-4 N° d'enregistrement : 01-2119475103-46 ⚠ Flam. Liq. 2 - H225; ⚠ Eye Irrit. 2 - H319-EUH066, STOT SE 3 - H336	12,5 - <25
13463-67-7	dioxyde de titane	5 - <12,5 (suite page 3)

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 2)

1330-20-7	<i>Numéro CE: 236-675-5</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119489379-17</i> <i>substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.</i> xylène <i>Numéro CE: 215-535-7</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119488216-32</i>  Flam. Liq. 3 - H226;  Acute Tox. 4 - H312, Acute Tox. 4 - H332, Skin Irrit. 2 - H315	1 - <5
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole) <i>Numéro CE: 265-199-0</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119455851-35</i>  Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3 - H226;  STOT SE 3 - H335;  Aquatic Chronic 2 - H411	0,05 - <1
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol <i>Numéro CE: 203-539-1</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119457435-35</i>  Flam. Liq. 3 - H226;  STOT SE 3 - H336	0,05 - <1
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, alcanes, aromatiques <i>Numéro CE: 919-446-0</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119458049-33</i>  STOT RE 1 - H372, Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3 - H226;  STOT SE 3 - H336;  Aquatic Chronic 2 - H411	0,05 - <1
78-83-1	butanol <i>Numéro CE: 201-148-0</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119484609-23</i>  Eye Dam. 1 - H318;  Flam. Liq. 3 - H226;  Skin Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335-H336	0,05 - <1
71-36-3	butane-1-ol <i>Numéro CE: 200-751-6</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119484630-38</i>  Eye Dam. 1 - H318;  Flam. Liq. 3 - H226;  Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335-H336	0,05 - <1
100-41-4	éthylbenzène <i>Numéro CE: 202-849-4</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119489370-35</i>  Flam. Liq. 2 - H225;  STOT RE 2 - H373, Asp. Tox. 1 - H304;  Acute Tox. 4 - H332	0,05 - <1
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone <i>Numéro CE: 204-626-7</i> <i>N° d'enregistrement : 01-2119473975-21</i>  Flam. Liq. 3 - H226;  Eye Irrit.	0,00 - <0,01

(suite page 4)

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 3)

1589-47-5 **2 - H319**
2-méthoxypropanol **0,00 - <0,01**
Numéro CE: 216-455-5
Repr. 1B
Eye Dam. 1 - H318; Repr. 1B -
H360D; Flam. Liq. 3 - H226; Skin
Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335

04 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant au moins 10 minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, couverture dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau, gaz inerte haute pression (par ex. dioxyde de carbone)
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Dégagement d'une fumée noire et épaisse en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition ou de combustion peut provoquer de graves atteintes à la santé. Refroidir des réservoirs fermés avec un brouillard d'eau. Le produit contre l'incendie ne doit pas contaminer le sol, la canalisation, les eaux de surface et les nappes phréatiques.
- 5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire en circuit fermé et une combinaison étanche contre les produits chimiques.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une ventilation suffisante et tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas inhaler les vapeurs. Le cas échéant, utiliser une protection respiratoire. Observer les prescriptions de sécurité (voir chapitres 7+8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser s'écouler dans le sol, dans les canalisations, dans les eaux de surface ni dans les eaux souterraines. En cas de pollution, avertir les autorités selon la législation locale.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Absorber avec des liants inflammables pour liquides (par ex. vermiculite, diatomite, sable). Eliminer le matériel absorbé selon les prescriptions. Nettoyer de préférence avec des détergents, ne pas utiliser des solvants.
- 6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 4)

07 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de mélanges vapeur/air inflammables et explosib-les, ainsi qu'un dépassement des valeurs MAC. Veiller à une bonne ventilation des locaux, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Evacuer les vapeurs à l'atmosphère unique-ment à travers des séparateurs appropriés. Ne pas inhaler les vapeurs ni les brouillards. En cas d'aération insuffisante, utiliser un masque de protection, le cas échéant un masque d'air frais. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer. Eviter la formation d'aérosol.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

MAK

Valeur à long terme	1910	mg/m3
	1000	ppm

67-64-1 acétone

MAK

Valeur momentanée	2400	mg/m3
	1000	ppm
Valeur à long terme	1200	mg/m3
	500	ppm

B;

141-78-6 acétate d'éthyle

MAK

Valeur momentanée	2800	mg/m3
	800	ppm
Valeur à long terme	1400	mg/m3
	400	ppm

SSc;

13463-67-7 dioxyde de titane

MAK

Valeur à long terme	3 a	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

SSc;

1330-20-7 xylène

MAK

Valeur momentanée	870	mg/m3
	200	ppm
Valeur à long terme	435	mg/m3
	100	ppm

H B;

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

MAK

Valeur momentanée	720	mg/m3
	200	ppm
Valeur à long terme	360	mg/m3
	100	ppm

(suite page 6)

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 5)

B SSc;		
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, alcanes, aromatiques	
MAK		
Valeur à long terme	525	mg/m3
78-83-1	butanol	
MAK		
Valeur momentanée	150	mg/m3
	50	ppm
Valeur à long terme	150	mg/m3
	50	ppm
SSc;		
71-36-3	butane-1-ol	
MAK		
Valeur momentanée	150	mg/m3
	50	ppm
Valeur à long terme	150	mg/m3
	50	ppm
SSc;		
100-41-4	éthylbenzène	
MAK		
Valeur momentanée	220	mg/m3
	50	ppm
Valeur à long terme	220	mg/m3
	50	ppm
H OI B;		
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
MAK		
Valeur momentanée	192	mg/m3
	40	ppm
Valeur à long terme	96	mg/m3
	20	ppm
H;		
1589-47-5	2-méthoxypropanol	
MAK		
Valeur momentanée	152	mg/m3
	40	ppm
Valeur à long terme	19	mg/m3
	5	ppm
H R1bf R1bd SSb;		
• Composants présentant des valeurs limites biologiques:		
67-64-1	acétone	
BAT		
	80 mg/l	
	<i>Untersuchungsmaterial: Urin</i>	
	<i>Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende</i>	
	<i>Biol. Parameter: Aceton</i>	
1330-20-7	xylène	
BAT		
	1,5 g/g Créatinine	
	<i>Untersuchungsmaterial: Urin</i>	
	<i>Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende</i>	
	<i>Biol. Parameter: Methyl-Hippursäure</i>	

(suite page 7)

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 6)

1,5 mg/l

Untersuchungsmaterial: Vollblut

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Xylol

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

BAT

20 mg/l

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: 1-Methoxypropanol-2

100-41-4 éthylbenzène

BAT

1,5 mg/l

Untersuchungsmaterial: Vollblut

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Ethylbenzol

2 g/g Créatinine

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
Veiller à une bonne ventilation au moyen d'installations d'aspiration appropriées locales ou centrales. Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration des particules et les vapeurs au-dessous de la valeur limite MAK (concentration maximale au poste de travail), il faut porter des dispositifs respiratoires à tuyau d'air comprimé indépendants de l'air environnant avec masque complet, cagoule ou demi-masque conforme à EN 14594 classe 3 ou supérieure ou des filtres soufflants avec masque complet selon EN 12942 ou cagoule selon EN 12941, filtres toujours au moins A1P.
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: En cas de dépassement des concentrations maximales admissibles sur le poste de travail, porter le filtre combiné "A/P2" contre les gaz et vapeurs organiques ainsi que contre les particules solides et liquides de substances nocives pour la santé (EN 141).
- Protection des mains: Gants de protection longs résistants aux produits chimiques (EN374). Le choix de la qualité et de la durée de pénétration dépend des conditions pratiques spécifiques sur le poste de travail; il doit donc être déterminé en coopération avec un fournisseur de gants. Respecter les instructions d'utilisation pour l'emploi, le stockage, l'en-tretien et le remplacement des gants. Les gants de protection contre les risques mécaniques ne conviennent pas. Effectuer une protection préventive en appliquant de la crème de protection de la peau. Eviter tout contact avec les yeux et la peau, rincer immédiatement les parties de la peau contaminées.
- Protection des yeux: Porter des lunettes de protection étanches avec protection latérale (EN166).
- Protection du corps: Porter des vêtements de protection antistatique en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
- Mesures de gestion des risques
Il faut donner des instructions suffisantes et adaptées aux employés.

09 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Blanc

Odeur:

Reconnaissable

valeur du pH:

Non déterminé.

Changement d'état

(suite page 8)

Numéro de version: 1609710
Révision : 21.09.2017
Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 7)

Point d'ébullition:	-24 °C
Point d'éclair	>= -42 °C DIN 51376
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	235 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,10 Vol %
Supérieure:	18,60 Vol %
Pression de vapeur:	à 20 °C 97,0000 mbar à 50 °C 360,0000 mbar
Masse volumique:	0,8600 g/cm3
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	à 40 °C 33 s ISO 4 mm ISO 2431:1993
9.2 Autres indications	Indisponible.

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
No further relevant information available.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Acides fortes, bases fortes, oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
A température élevée, des produits dangereux sont engendrés, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et la fumée.

11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles.
 - Toxicité aiguë:
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- 67-64-1 acétone**
Oral, LD50: 5800 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 20000 mg/kg (lapin)
- 141-78-6 acétate d'éthyle**
Oral, LD50: 4934 mg/kg (lapin)
Dermique, LD50: 18000 mg/kg (lapin)
- 13463-67-7 dioxyde de titane**
Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)
- 1330-20-7 xylène**
Oral, LD50: 3523 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >4200 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: 29.091 mg/l (rat)
- 64742-95-6 solvant naphtha aromatique léger (pétrole)**
Oral, LD50: 3592 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >3160 mg/kg (lapin)
- 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**
Oral, LD50: 4016 mg/kg (rat)

(suite page 9)

Numéro de version: 1609710
Révision : 21.09.2017
Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 8)

Dermique, LD50: 13000 mg/kg (lapin)

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12, alcanes, aromatiques

Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: >3400 mg/kg (rat)

78-83-1 butanol

Oral, LD50: 2460 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 3400 mg/kg (lapin)

71-36-3 butane-1-ol

Oral, LD50: 790 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 3400 mg/kg (lapin)

100-41-4 éthylbenzène

Oral, LD50: 3500 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 1535 mg/kg (lapin)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral, LD50: 4000 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 13630 mg/kg (lapin)

1589-47-5 2-méthoxypropanol

Oral, LD50: 5200 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 13500 mg/kg (lapin)

Inhalatoire, LC50/4h: 54.6 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau:
Pas d'effet d'irritation.
- des yeux:
Effet d'irritation.
- Sensibilisation:
Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)
L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.
- Toxicité par administration répétée
L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesses musculaires étourdissements et exceptionnellement perte de conscience. Un contact prolongé et répété avec le produit porte atteinte au graissage naturel de la peau et provoque la des siccation de la peau. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.
Des symptômes d'empoisonnement peuvent aussi apparaître après plusieurs heures, c'est pourquoi le contrôle médical doit s'étendre pendant au moins 48 heures. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté. Pas d'administration par voie orale.

12 Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles. Ne pas rejeter dans le sol, les cours d'eau, les eaux souterraines ni dans les canalisations.
- Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone

LC50/96h: 5540 mg/l (poisson)

LC50/96h: 430 mg/l (algue)

LC50/48h: 8800 mg/l (daphnie)

141-78-6 acétate d'éthyle

LC50/96h: 230 mg/l (poisson)

LC50/48h: 165 mg/l (daphnie)

13463-67-7 dioxyde de titane

LC50/96h: >1000 mg/l (poisson)

LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)

LD50/72h: 61.0 mg/l (algue)

1330-20-7 xylène

LC50/96h: 7.6 mg/l (poisson)

LC50/48h: 3.82 mg/l (daphnie)

LD50/72h: 4.36 mg/l (algue)

64742-95-6 solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

LC50/96h: 4.0 mg/l (poisson)

LC50/48h: 3.2 mg/l (daphnie)

LD50/72h: >2.6 mg/l (algue)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

(suite page 10)

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 9)

LC50/96h: 6812 mg/l (poisson)
LC50/48h: 23300 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12, alcanes, aromatiques

LC50/48h: >10.0 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.1 mg/l (algue)

71-36-3 butane-1-ol

LC50/96h: 1200 mg/l (poisson)
LC50/48h: 1983 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 500 mg/l (algue)

100-41-4 éthylbenzène

LC50/96h: 12.1 mg/l (poisson)
LC50/48h: 2.1 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.6 mg/l (algue)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

LC50/96h: >100 mg/l (poisson)
LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)
LD50/72h: >1000 mg/l (daphnie)

1589-47-5 2-méthoxypropanol

LC50/96h: 28000 mg/l (poisson)
LC50/48h: 23000 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

- 12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Catégorie de pollution des eaux (CH): Correspond à catégorie de pollution des eaux CE.
Catégorie de pollution des eaux 2 CE (classification selon liste): polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Remettre les quantités fractionnées et les produits résistants ou périmés à un centre public de récupération pour déchets spéciaux.
Respecter en outre les ordonnances des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED). Suisse: Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnées à KABE Peintures dans des récipients spécifiques. Demander notre brochure pour des informations détaillées.
- Catalogue européen des déchets/Code de déchets suisse
14
DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS
(SAUF CHAPITRES 07 ET 08)
14 06
déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs
d'aérosols/de mousses organiques
14 06 03
autres solvants et mélanges de solvants
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CH

(suite page 11)

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 10)

14 Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU

ADR UN1950

IMDG UN1950

IATA UN1950

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR AÉROSOLS

IMDG AEROSOLS

IATA AEROSOLS, FLAMMABLE

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe 2 (5F) Gaz.

Étiquette

2.1



IMDG

Class 2.1

Label

2.1



IATA

Class 2.1

Label

2.1



- 14.4 Groupe d'emballage

ADR -

IMDG -

IATA -

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler: 23

No EMS: F-D,S-U

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

Quantités exceptées (EQ): E0

Quantités limitées (LQ) 1L

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels D

IMDG

Limited quantities (LQ) 1L

Excepted quantities (EQ) E0

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2 (2.1), -



Numéro de version: 1609710
Révision : 21.09.2017
Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Bombe Intérieur RAL 9010

(suite de la page 11)

15 Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
Conditions de limitation: 30
- Prescriptions nationales:
- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):
-
- Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les données figurant dans cette fiche technique de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit être utilisé, sans autorisation écrite, pour aucun autre but que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les prescriptions légales obligatoires. Les données de cette fiche technique de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit. Elles ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit.

• Phrases importantes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- * Données modifiées par rapport à la version précédente